

R 051 – 20.11

Résolution du Conseil municipal de Vernier du 10 novembre 2020

relative à l'objet suivant :

OUI À UN QUARTIER AVEC PRIORITÉ AUX PIÉTONS ET À LA MOBILITÉ DOUCE

le Conseil municipal, par 20 OUI, 5 NON et 2 abstentions,

déclare :

- 1 s'opposer à la réouverture de l'avenue de l'Étang avec limitation de vitesse à 50 km/h ;
- 2 demander au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales compétentes et responsables afin que cette nouvelle avenue soit ouverte à la circulation avec une limitation de vitesse à 30 km/h, au vu de la densité du quartier, de la proximité de l'école primaire et de l'important jardin d'enfants ;
- 3 demander que toutes les alternatives, en particulier la limitation de vitesse, soient étudiées pour combattre les nuisances liées au bruit dans ce nouveau quartier où les nuisances sonores sont déjà réelles (avions – trains). Ceci afin de garantir une meilleure qualité de vie à toutes les familles qui s'y installeront.

